

Préambule au CSE Siège 11 avril 2019

Grâce à Dieu... les faits ne sont pas prescrits

Grâce à Dieu, les faits ne sont pas prescrits et ceux qui se croient autorisés par la loi du silence à des comportements inqualifiables à l'encontre des femmes, le plus souvent jeunes et précaires, juste parce qu'ils sont des hommes, devront rendre des comptes, car, comme on l'entendait dans le dernier épisode de Capitaine Marleau diffusé mardi soir sur France 3 :

« Désormais fini de se taire, fini de subir ! ».

Il est un aspect de cette lamentable affaire qui reste à élucider, c'est pourquoi ce « harcèlement d'ambiance » a pu passer aussi facilement et depuis aussi longtemps « sous les écrans radars » de nos dispositifs ?

Jeudi 4 avril, le directeur de la DSQVT présidait la commission de suivi de l'Accord Qualité de vie au travail du 12 juillet 2017. A l'ordre du jour, un point sur le déploiement de Ligne Directe Harcèlement, dispositif mis en place en juin 2018 pour recueillir les témoignages des salarié-e-s victimes ou témoins de faits de harcèlement.

Or, au cours de cette réunion, pas un mot sur l'affaire du « boys club » de Franceinfo web dont on apprendrait l'existence le jour même dans Libération avec à la clé, une enquête et des sanctions, et un lourd passif plombant toute une rédaction...

Pourquoi cette omerta ? Comment la direction de l'information a-t-elle pu imaginer « laver son linge sale en famille » en contournant toute représentation du personnel, et régler dans l'entre soi cette inacceptable dérive ? La direction de l'information échapperait-elle ainsi aux dispositifs mis en place pour le tout venant de l'entreprise ?

Pourquoi une telle ignorance des outils difficilement mis en place par la négociation ? Le nouveau monde numérique serait-il un monde à part, une sorte de bulle où l'on pourrait finir par considérer comme normaux des modes de relations hors norme ?

Nous pensons au contraire que le nouveau monde numérique doit pouvoir se ressourcer auprès des instances du personnel car nous sommes convaincus qu'un contre-pouvoir syndical aurait pu prémunir les salarié-e-s de ces dérives.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de ce CSE. Il ne s'agit pas ici de mener une enquête qui ne nous appartient pas, ni de nous ériger en tribunal qui n'est pas dans notre rôle, mais d'entendre la direction, de lui poser les questions qui doivent l'être, d'écouter les représentants d'un collectif fortement meurtri, de tenter de tracer les voies d'une sortie de crise et d'une réparation en redonnant toute leur place aux partenaires sociaux et à leurs instances.

Paris, le 11 avril 2019